



Détail du plafond de l'ancienne salle d'audience du tribunal de commerce (il s'agit aujourd'hui du bureau occupant l'angle sud-ouest de l'édifice) : plaque pour l'accrochage du lustre, en fonte ajourée. Ce dispositif d'origine n'est plus visible dans la salle d'audience du tribunal civil, qui a en revanche conservé ses lustres du XIXe siècle (ici disparus).

IVR11_20117701128NUC4A

Auteur de l'illustration : Jean-Bernard Vialles

Date de prise de vue : 2011

(c) Jean-Bernard Vialles, Région Île-de-France ; (c) Département de Seine-et-Marne
communication libre, reproduction soumise à autorisation